Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20261109-DEL061126_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 06/11/2026

Date de la convocation
31/10/2026

Date d'affichage
31/10/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL06-11-2026-09

L'an 2026, le 6 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, M. Jean-Yves LE FORESTIER Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, M. Daniel GUÉGAN, Mme Laurence GRIGNOUX, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, M. Nicolas QUILLERÉ, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN, Mme Clara GEGOUREL.

Secrétaire de séance : M. Arnaud GUÉGAN

Objet de la délibération : Contrat de maintenance du panneau lumineux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la garantie du panneau lumineux arrive à son échéance ; il est nécessaire d'envisager son renouvellement. Ce contrat comprend une maintenance préventive, avec notamment une visite annuelle, les opérations de contrôle et le remplacement des composants nécessaires, ainsi qu'une maintenance curative à distance et sur site en cas de dysfonctionnement,

Considérant que le contrat est proposé pour une durée d'un an, jusqu'au 17 novembre 2027, pour un montant annuel de 817,26 € HT, soit 980,71 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer le contrat de maintenance du panneau lumineux pour une durée d'un an ainsi que tout document se rapportant au dossier.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

